

Période de pratique en rédaction

**ECTS** : 3

**Description du contenu de l'enseignement :**

**Le ou les stages pratiques ainsi que les périodes en alternance ont pour objectif la mise en pratique des compétences acquises au cours des deux années de master. Ils visent également à favoriser une bonne insertion professionnelle et à permettre la constitution ou la consolidation d'un réseau professionnel.** Ces périodes de mise en pratique peuvent se dérouler sous forme de stages ou d'alternance selon les modalités prévues par le cursus. En ce qui concerne les stages, ils doivent s'inscrire dans les périodes prévues dans l'emploi du temps, sans dépasser 26 semaines sur les deux années de master. Par ailleurs, un stage unique ne peut excéder trois mois, conformément au critère 7 de l'accord du 7 mai 2008 portant reconnaissance des écoles de journalisme. Le parcours de stage ou d'alternance est établi en concertation avec le ou la responsable pédagogique.

**Compétence à acquérir :**

• Consolidation des compétences journalistiques • Adéquation à la vie de rédaction • Réalisation de sujets journalistiques • Développement d'un réseau professionnel

**Mode de contrôle des connaissances :**

Évaluation par la ou le maître de stage/d'alternance et par le ou la responsable pédagogique.

**Document susceptible de mise à jour - 02/04/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16**